



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026

Lieu : salle du conseil communautaire  
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 23 avril 2026

Date de publication : 6 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEU, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Virginie BOISSELET.

Présent sans voix délibérative : Jérôme GRELET

Pouvoirs : Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEU, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Catherine OMBRET, Éric PREVOST donne pouvoir à Virginie BOISSELET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260429-DE-2026-04-21-DE

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026



### **DE-2026-04-21 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU GROUPE HOSPITALIER ET MÉDICO-SOCIAL DU HAUT VAL DE SÈVRE ET DU MELLOIS**

*Rapporteur : Stéphane BAUDRY*

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre dispose d'un représentant au Conseil de surveillance du Groupe hospitalier et médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois. Le Conseil de Surveillance définit les orientations stratégiques de l'établissement. Il comprend un collège des représentants des collectivités territoriales, un collège des personnels, un collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers.

En conséquence, il revient au Conseil de Communauté de désigner un représentant pour siéger au Conseil de surveillance au sein du collège des collectivités territoriales

Les désignations ont lieu au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, ce même article prévoit que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations.

Vu le Code de la santé publique, notamment en son article L.6143-5,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2121-21 et L.5211-1,

Vu l'avis du Bureau communautaire suite aux réunions des 8 et 22 avril 2026,

Considérant que la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dispose d'un siège au Conseil de surveillance Groupe hospitalier et médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois,

Considérant la nécessité de désigner un représentant au sein dudit Conseil de surveillance,

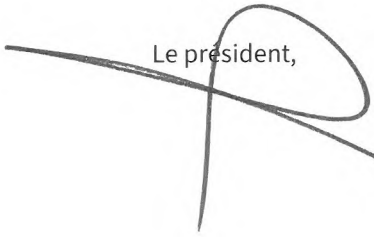
Monsieur le Président propose la candidature de Céline RIVOLET.

Par ailleurs, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président, décide à l'unanimité,

- DE DÉSIGNER Céline RIVOLET pour représenter la communauté de communes Haut Val de Sèvre au Conseil de surveillance du Groupe Hospitalier et médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois

Le président,



Le/la secrétaire de séance,

